



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 22 février 2022 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Lucie DAL PALU
2 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Karine DUBOUCHET-REVOL	
5 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	
6 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
7 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
8 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Philippe DA SILVA LOPES
9 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	Arrivé après la 3 <sup>ème</sup> délibération
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
11 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Philippe LAURENT
12 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	
13 BOURDEAU	S Michel ARDOUVIN	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
17 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
19 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
20 ENTRELACS	T Claire COCHET	
21 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
22 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	Arrivé après la 3 <sup>ème</sup> délibération
23 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
24 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
25 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	Pouvoir de Colette PIGNIER
26 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
27 LE MONTCEL	S Clarence APPELL	
28 MOTZ	T Daniel CLERC	
29 MOUXY	T Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
30 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
31 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLE	Départ après la 41 <sup>ème</sup> délibération
32 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Départ après la 36 <sup>ème</sup> délibération
33 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
34 SAINT OURS	T Louis ALLARD	Arrivé après la 3 <sup>ème</sup> délibération Départ après la 36 <sup>ème</sup> délibération
35 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
36 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
37 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
38 TRESSERVE	T Annie MOULIN	Départ après la 40 <sup>ème</sup> délibération
39 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
40 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
41 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
42 VOGLANS	T Martine BERNON	Départ après la 35 <sup>ème</sup> délibération
43 VOGLANS	T Yves MERCIER	

23 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Isabelle MOREAUX-JOUANNET
AIX-LES-BAINS	Esther POTIN
TRESSERVE	Christian ROUSSEL

**Autres présents non-votants :**

Olivier BERLIOUX	Directeur de cabinet
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 février 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 51 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants, et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 40 présents et 47 votants. Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 10      Année : 2022  
Exécutoire le : 01 MARS 2022  
Affichée le : 01 MARS 2022  
Visée le : 01 MARS 2022

### FINANCES

#### AE/CP 003 – Mise en œuvre d'un plan de déplacements urbains (PDU) - Révision n°7

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération communautaire du 18 novembre 2015 portant ouverture de l'AE/CP,  
Vu la délibération communautaire du 9 février 2017 portant révision n°1 au motif de la révision de calendrier,  
Vu la délibération communautaire du 18 janvier 2018 portant révision n°2 au motif de la révision de calendrier,  
Vu la délibération communautaire du 21 mars 2019 portant révision n°3 au motif de la révision de calendrier,  
Vu la délibération communautaire du 9 octobre 2019 portant révision n°4 au motif de la prise en compte des coûts de l'enquête publique,  
Vu la délibération communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°5 au motif de la révision de calendrier,  
Vu la délibération communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°6 au motif de la révision de calendrier,*

Monsieur le Président rappelle qu'un plan de déplacements urbains est un document de planification défini aux articles L.1214-1 et suivants du Code des transports qui détermine, dans le cadre d'un périmètre de transport urbain (PTU), l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Tous les modes de transports sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière, les transports publics, les deux roues, la marche...

La démarche est déclinée en plusieurs phases dont un diagnostic, un scénario, la définition d'un programme d'actions et une enquête publique qui avait été programmée fin 2019. Compte tenu de la crise sanitaire, l'enquête publique a été différée et il est souhaité, à présent, apporter des modifications et ajouts au projet initialement arrêté. Aussi une nouvelle prestation est-elle envisagée. Une consultation va être prochainement lancée et l'enquête publique serait projetée sur la fin de l'exercice 2022.

Le besoin estimé est de 90 000 euros (accompagnement et enquête) au titre des Crédits de Paiement (CP) 2022 et l'Autorisation d'Engagement (AE) serait augmentée en conséquence de 12 866,54 euros. L'autorisation d'AE est ainsi portée à 322 166,54 euros.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision de l'AECP et la modification des crédits de paiement.

Aix-les-Bains, le 22 février 2022

Le Président,  
Renaud BERETTI



- Délégués en exercice : 67
- Présents et représentés : 50
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## AECP003- Plan de déplacement urbains - révisions Annexe

<b>OPERATION</b>	
Intitulé de l'opération :	AECP005 - Plan de Déplacement Urbains
Budget :	PRINCIPAL
Imputation analytique :	3551/3551AP
Montant initial de l'opération :	204 300,00 euros TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	204 300,00 euros →
Montant actualisé (révision n°2) :	204 300,00 euros →
Montant actualisé (révision n°3) :	204 300,00 euros →
Montant actualisé (révision n°4) :	309 300,00 euros ↗
Montant actualisé (révision n°5) :	309 300,00 euros →
Montant actualisé (révision n°6) :	309 300,00 euros →
Montant actualisé (révision n°7) :	322 166,54 euros ↗
<b>DEPENSES</b>	
	<b>Voté</b>
Dépenses réalisées 2016	102 690,00
Dépenses réalisées 2017	40 875,06
Dépenses réalisées 2018	40 263,48
Dépenses réalisées 2019	29 594,24
Dépenses réalisées 2020	18 743,76
Dépenses réalisées 2021	77 133,46
Dépenses programmées 2022	-
<b>TOTAL</b>	<b>309 300,00</b>
	<b>Proposé</b>
	102 690,00
	40 875,06
	40 263,48
	29 594,24
	18 743,76
	0,00
	90 000,00
	<b>322 166,54</b>
<b>FINANCEMENTS prévus :</b>	
Subventions attendues	0,00
F.C.T.V.A. théorique	0,00
Emprunt	0,00
Autofinancement	322 166,54
<b>TOTAL</b>	<b>322 166,54</b>

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

AE/CP 003 - Mise en oeuvre d'un plan de déplacements urbains (PDU) - Révision n.7

---

**Date de transmission de l'acte :** 01/03/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 01/03/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4044 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220222-d4044-DE

---

**Date de décision :** 22/02/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions